

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

14 FÉVRIER 2013

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Conservatoire à  
Rayonnement  
Départemental –  
Demandes de  
subventions auprès de  
l'Etat (DRAC) et du  
Conseil Général des  
Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 20 février 2013  
par voie d'affichages  
notifié-le  
transmis en sous-préfecture  
le 21 février 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 février 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 14 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 février deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur HAÏAT  
Madame FAVREAU à Monsieur LAMY  
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN  
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur BATTISTELLI  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

**Secrétaire de séance :**

Monsieur PERRAULT

N° DE DOSSIER : 13 A 05

OBJET : CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT (DRAC) ET DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Les Conservatoires à Rayonnement Départemental (CRD) sont subventionnés, d'une part, par l'État, à travers les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et, d'autre part, par le Conseil Général des Yvelines selon des critères fixés par un schéma d'orientation pédagogique. Ce schéma porte sur le programme pédagogique, la qualité du travail des enseignants, les résultats obtenus et le rayonnement du Conservatoire dans le Département.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental *Claude Debussy* est en conformité avec ces critères et déploie une intense activité d'enseignement (820 inscriptions se répartissant en 552 en musique, 235 en danse et 33 en art dramatique) et de diffusion.

L'an dernier, le conservatoire a notamment participé aux célébrations du cent-cinquantième anniversaire de la naissance de Debussy avec un spectacle de ballet accompagné par un orchestre symphonique au Théâtre *Alexandre Dumas* où a été repris Le Prélude à l'après-midi d'un faune dans la chorégraphie de Nijinsky, des récitals de piano à la maison natale de Debussy et un concert de professeurs au Musée départemental Maurice Denis ; le CRD a également proposé une large diffusion dans et hors les murs de l'établissement (concerts et spectacles d'art dramatique salle Jacques Tati, récitals dans les résidences de seniors, au Temple) et a assuré le Concert de Noël de la Ville.

La Ville sollicite la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et le Conseil Général des Yvelines au titre de la subvention de fonctionnement du Conservatoire *Claude Debussy* pour l'année 2013.

À titre indicatif, le montant de la subvention de la DRAC Île-de-France pour l'aide au fonctionnement s'élevait à 121 579 € en 2012. Le montant de la subvention de fonctionnement du Conseil Général des Yvelines s'élevait à 71 912 €.

Dans le cadre du programme d'aide proposé par le Conseil Général des Yvelines, la Ville sollicite également :

- l'aide à l'acquisition d'instruments qui couvre 30 % de la dépense H.T. plafonné à 5 000 € (instruments neufs). En 2013, le CRD a prévu d'acquérir un piano de concert (1/4 ou 1/2 queue) pour renouveler le parc assez ancien de ces modèles. Ces instruments sont destinés en particulier à des concerts dans l'auditorium du conservatoire,
- l'aide aux projets qui couvre 30 % du budget engagé, plafonnée à 12 000 €. En matière de projet, le CRD prévoit des master-classes de saxophone et d'art dramatique (masque ou mime).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions auprès de l'État (DRAC) et du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2013.

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

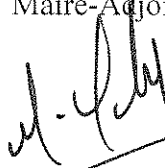
À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter :
  - des subventions auprès de l'État (DRAC) et du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2013 pour le fonctionnement du CRD,
  - une subvention d'investissement auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2013 pour l'acquisition d'instruments,
  - une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'aide aux projets 2012-2013,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines